

GESTION DES SITUATIONS D'INTIMIDATION A L'ÉCOLE

QUE FAIT L'ÉCOLE ?

SENSIBILISATION DES ÉLÈVES

- MISE EN PLACE DE 10H D'APPRENTISSAGE DÉDIÉES AU HARCÈLEMENT DU CP AU CM2.
- GÉNÉRALISATION DES COURS D'EMPATHIE DE LA PS AU CM2.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

- MISE EN ŒUVRE DE LA MÉTHODE DE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE :
- ENTRETIENS INDIVIDUELS PAR UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE AVEC L'ÉLÈVE CIBLE, LES INTIMIDATEURS ET LES TÉMOINS.

Objectif :

Changer la posture de l'intimidateur dans un délai de 15

En cas d'échec de la méthode, recours à la sanction



UN NUMÉRO D'ALERTE

Non au harcèlement,
un numéro unique

30 18